VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2015 Rapporteur : Monsieur André GUENEGAN

20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015 (accusé de réception du 26/03/2015)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Modification du tableau des emplois

Afin de stabiliser le fonctionnement de l'équipe du dispositif de réussite éducative (DRE) il est proposé de pérenniser 3 emplois non permanents.

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis émis par le comité technique du 9 mars 2015 ;

Considérant l'évolution des activités des services ;

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

Le dispositif de réussite éducative (DRE) est animé à Quimper, sur le territoire du contrat de ville, par une équipe constituée de 3 postes non permanents, reconduits depuis 6 ans : une coordinatrice du DRE, responsable d'unité ; une référente de parcours, assistante socio-éducative ; une assistante administrative à mi-temps.

Afin de stabiliser le fonctionnement de l'équipe de ce dispositif et de poursuivre le travail d'accompagnement des parcours éducatifs, il est proposé de pérenniser ces 3 emplois non permanents comme suit :

- le redéploiement d'un poste vacant de responsable d'unité au sein de la même direction vers le dispositif de réussite éducative
- la pérennisation d'un poste d'assistant socio-éducatif non permanent
- la requalification d'un poste de collaborateur administratif actuellement vacant au service facturation de la DGA « populations », en assistant administratif, ce poste étant dédié à 50 % à la facturation et 50 % au dispositif de réussite éducative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création d'emplois permanents

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 assistant administratif	DGA Populations	Echelle 3	Echelle 6	Requalification d'un emploi de collaborateur administratif vacant : 50% au service facturation de la DGA populations et 50% au secrétariat du DRE
1 assistant socio- éducatif	Direction de l'enfance et de l'éducation	Assistant socio- éducatif	Assistant socio- éducatif principal	Pérennisation d'un emploi non permanent dans le cadre du dispositif de réussite éducative

Suppression d'emplois permanents

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur administratif	DGA Populations	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Requalification en emploi d'assistant administratif

Autres modifications

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 responsable d'une unité (1)	Direction de l'enfance et de l'éducation	Rédacteur	Attaché	Poste déjà existant au tableau des emplois et redéployé vers le dispositif de réussite éducative

⁽¹⁾ Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le maire,

Ludovic JOLIVET